

# ACCOMPAGNEMENT DE RANDONNEES EQUETRES

Le professionnel qualifié en Accompagnement de randonnée équestre prépare et conduit une promenade ou une randonnée en assurant la sécurité et le bien être des cavaliers et des équidés, et il adapte la cavalerie à la diversité du public :

## Activités

- s'assure de tous les éléments nécessaires à la conduite de la randonnée en sécurité
- prépare la randonnée
- assure l'accompagnement de la randonnée
- contrôle le résultat de l'activité
- Il accueille le public et participe à son animation
- inscrit son action dans une perspective de loisirs, de socialisation ou de développement personnel
- Il gère une écurie et une cavalerie adaptée
- assure les soins quotidiens aux chevaux
- choisit et maintient en condition d'utilisation une cavalerie adaptée à cette activité
- Il participe à la gestion et à la promotion de l'activité de randonnée
- Il participe à la maintenance du matériel et des installations
- Il situe l'entreprise de tourisme équestre dans son environnement

## Conditions d'exercice

L'Accompagnement de randonnée équestre exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat - tout établissement faisant la promotion des loisirs de pleine nature : Centres de tourisme équestre, parcs naturels, parcs nationaux ...

Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs (travail saisonnier, occasionnel ou permanent).